

*De l'éveil à la participation démocratique*

---

Les efforts entrepris pour le développement de la société de l'information depuis une décennie, et qui se sont intensifiés ces cinq dernières années, ont révélé le potentiel que peut présenter l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les domaines de la démocratie et de l'administration.

Dans les pays les plus avancés, la généralisation des 'portails' gouvernementaux permettant d'accéder rapidement à un grand nombre d'informations et de services en ligne, a largement contribué aux succès enregistrés auprès du public par l'administration électronique. Parmi les internautes – utilisateurs de l'Internet – l'utilisation ou la simple consultation des services proposés en ligne par l'administration affiche de très bons résultats, notamment pour les femmes qui naviguent plus que les hommes à la recherche d'informations pratiques.

Les avantages de l'administration électronique, tant pour le public que pour l'administration, tendent à modifier de manière positive les relations entre les citoyens et leurs administrations, nationales ou locales. Cette évolution dépend, de la part de l'administration, de l'appréciation et de la gestion des conséquences qu'impliquent l'utilisation et l'efficacité des services en ligne. Outil de communication au niveau national, l'administration électronique doit également permettre à l'Europe de renforcer le lien avec les Européens et de mieux faire connaître son action. Cette recherche d'un raffermissement des liens entre les citoyens et leurs administrations concerne, au même titre que les autres collectivités, l'échelon local.

L'offre de services en ligne s'est considérablement améliorée dans la plupart des pays de l'Union européenne, mais elle se heurte encore à des obstacles, techniques et culturels. L'Amérique du Nord et certains pays d'Asie du Sud-Est, parmi lesquels Singapour, Hong-Kong (RPC), Taiwan (RDC) et l'Australie en Océanie, restent en pointe en matière de services aux utilisateurs dans le domaine de l'administration électronique. Les Etats membres de l'Union, malgré des résultats parfois sensiblement différents, ont globalement rejoint le peloton de tête dans le secteur de l'administration électronique et du service aux utilisateurs.

Les résultats nationaux doivent être considérés dans une perspective européenne, la Commission s'étant engagée très tôt en faveur du développement de la société de l'information. Destiné à répondre à des questions structurelles, un premier plan d'action a largement contribué à faciliter l'accès aux technologies dans les Etats membres. Une nouvelle stratégie a été récemment adoptée pour passer à la vitesse supérieure, tant en termes de débit qu'en matière de services et de contenu : l'administration électronique figure en bonne place des priorités de ce programme. En outre, en favorisant la 'dissémination' des meilleurs outils de l'administration électronique sur le territoire européen, en coordonnant les efforts de recherche et en améliorant les infrastructures existantes, l'Union soutient et relaye les initiatives des Etats membres. Elle leur apporte la dimension internationale inhérente à la société de l'information. En matière de coopération internationale dans le domaine

des technologies de l'information et de la communication, les programmes de recherche de l'Union leur font actuellement une large place sous la dénomination anglo-saxonne '*Information Society Technology*' (IST). Il s'agit cependant d'une dénomination issue des travaux de la Commission européenne, plus largement connue sous le vocable de '*Information & Communication Technology*' (ICT).

Devant l'hégémonie américaine, l'Union a également développé des programmes de coopération trans-régionaux, notamment avec l'Asie ou l'Amérique latine, qui, à terme, devraient l'amener à jouer un rôle de premier ordre en matière de technologies, de connaissances et de coopération institutionnelle.

Sur le registre de la démocratie électronique, malgré l'évolution des technologies et la simplification des procédures d'utilisation, plusieurs obstacles demeurent pour que des outils tels que le vote ou les consultations électroniques, puissent atteindre un plein rendement. Toutefois, la frontière n'est pas toujours aussi tranchée entre la démocratie et l'administration électroniques. En effet, l'accès facile et gratuit à certaines informations sur le travail des institutions, notamment dans le domaine parlementaire, relève de l'administration électronique en tant que service, tout en participant à la diffusion des débats et de la pratique démocratiques.

La participation des internautes au devenir des institutions et à la vie démocratique, ainsi qu'un mode de gestion des affaires publiques adapté à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication constituent une étape ultérieure vers l'instauration d'un modèle de gouvernance électronique satisfaisant aux critères et aux aspirations des sociétés modernes de type libéral.

Au regard de l'implication croissante des TIC tant dans le cadre professionnel que dans la vie courante des citoyens, Matthias Finger, professeur à l'École Polytechnique de Lausanne, identifie de manière précise les objectifs et le contenu du modèle de gouvernance électronique tel qu'il apparaît actuellement.

Mais l'avènement d'un système de gouvernance électronique nécessite que soient franchies plusieurs étapes dans les différents domaines qu'englobe la gouvernance électronique : en matière de e-politique, Daniel van Lerberghe, directeur de Politech, analyse les éléments fondamentaux des stratégies de communication politique, visant une meilleure utilisation des TIC dans la sphère politique et démocratique.

Concernant la structure même du réseau, Beni Issembert, assistant de recherche à l'Université d'Ottawa, insiste sur l'absolue nécessité de disposer d'une vision et d'une stratégie politique claires en matière de réseau, afin de ne pas freiner, voir anéantir, le développement et l'innovation inhérents à la structure même de la toile. C'est aussi en ce sens qu'Anastase Adonis, ingénieur et architecte réseau, envisage la place de l'Etat dans ce nouvel espace de liberté que constitue le Cyberspace.

Hubert Fabre